

« À vous qui cotisez pour votre système de santé »

Ouest-France • 9 septembre 2026 • Tribune d'Eric Chenut, président de la Mutualité française

Madame, Monsieur,

Notre système de santé ne sera pas sauvé par des tours de passe-passe budgétaires. Vieillesse, maladies chroniques, dérèglement climatique, innovations médicales : ces défis exigent davantage de ressources, une dépense plus efficace et un accès aux soins garanti pour tous. Les déremboursements et transferts vers les mutuelles ne font que déplacer la facture vers les assurés. C'est pourtant le choix du gouvernement : il annonce qu'1,5 milliard d'euros de remboursements de la Sécurité sociale seront transférés aux mutuelles, près de 1,7 milliard avec les taxes.

À partir de 2027, la Sécurité sociale remboursera moins, sans que les soins coûtent moins cher. Ce qu'elle ne paiera plus sera financé par votre mutuelle – donc par vos cotisations – ou directement par vous.

Les mutuelles devront ainsi assumer 50 % des dépenses dentaires, contre 30 % il y a moins de trois ans. Certains médicaments, la plupart très courants comme l'Imodium ou le Pivalone, seront deux à trois fois moins remboursés. Et le plafond annuel des franchises payées directement par les assurés passera de 100 à 140 €.

Nos élus mutualistes s'y sont unanimement opposés. Non pas car nous refusons l'effort mais parce qu'un transfert ne réduit pas la dépense. Son coût sera supporté par les adhérents, les entreprises et les patients sans mutuelle. Une politique de santé ne peut se résumer à déplacer la facture.

Cette logique est d'autant plus contestable que votre mutuelle est déjà taxée à 16,20 %. Sur 100 € de cotisation, 16,20 € sont reversés aux pouvoirs publics, soit environ deux mensualités par an. Cette taxe agit comme une TVA sur la santé : l'État exige davantage des mutuelles tout en prélevant une part de l'argent destiné aux soins. La santé

n'est pas un produit de luxe. Appelons nos députés et sénateurs à réduire significativement sa taxation lors des débats budgétaires de l'automne, au niveau de celle des biens et services essentiels.

Mais nous ne voulons pas seulement nous opposer. Nous proposons d'agir là où existent de véritables marges d'efficacité.

Contre la fraude, d'abord. La loi du 25 juin 2026 a renforcé les moyens de contrôle et d'échange d'informations. Ses décrets doivent être publiés sans délai et ses outils pleinement utilisés. Sur la pertinence des soins, ensuite. Construisons avec les professionnels des référentiels scientifiques pour mieux prescrire et mieux soigner. L'efficacité, ce n'est pas le rationnement : c'est consacrer chaque euro à ce qui est utile au patient.

Combattons aussi les dérives de la financiarisation. Nos cotisations et nos impôts doivent financer les soins, pas les bénéfices de fonds d'investissement étrangers. Lorsque la rentabilité l'emporte sur la qualité, la puissance publique doit réguler.

Enfin, faisons de la prévention et de la santé publique une priorité nationale. Prévenir la maladie, c'est vivre plus longtemps en bonne santé et rendre notre système plus soutenable.

Nous sommes attachés à une Sécurité sociale forte et à la complémentarité des solidarités. L'avenir ne se construira ni par le retrait silencieux de la Sécu ni par des transferts dictés par l'urgence budgétaire. Il exige de mieux utiliser chaque euro et de préserver notre principe commun : chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Vous pouvez compter sur l'engagement des élus mutualistes pour défendre vos droits, vos intérêts et votre protection solidaire. Ensemble, faisons-nous entendre.